 566 (2013-2014) — N° 1 (Annexe 5)

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2013-2014

14 NOVEMBRE 2013

PROJET DE DÉCRET

CONTENANT LE BUDGET DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2014(1)

BUDGET DU FONDS ECUREUIL

(1)Voir Doc. n°566 (2013-2014) n°1

BUDGET INITIAL 2014 DU FONDS ECUREUIL DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

Lu et approuvé

André ANTOINE
Ministre du Budget et des Finances

RECETTES		initial 2014
CHAPITRE 41	**Produits résultant de l'exercice de la mission statutaire**	
411	**Recettes fonctionnelles**	
411.01	Dotations de la Communauté française	P.M.
411.02	Versements de la Communauté française pour reconstitution des réserves	P.M.
411.03	Revenus financiers et assimilés liés à l'exercice de la mission statutaire	508.019
411.04	Recettes exceptionnelles	0
411.05	Versements statutaires de la Communauté française (art. 18 § 1er, 3°)	0
411.06	Récupération d'avances de fonds versées à des tiers dans le cadre de missions déléguées	84.669.912
411.07	Versements de la Communauté française pour mise en réserves	42.150.000
Total rubrique 411		**127.327.931**
413	**Revenus financiers**	
413.01	Revenus financiers liés à la gestion de trésorerie	0
Total rubrique 413		**0**
	TOTAL POUR LE CHAPITRE 41	**127.327.931**
CHAPITRE 43	**Produits de la vente d'objets patrimoniaux**	
430	**Produits de le vente d'objets patrimoniaux**	
430.01	Produit de la vente de mobilier, matériel et machines de bureau	0
430.02	Produit de la vente de matériel informatique et télématique	0
Total rubrique 430		**0**
	TOTAL POUR LE CHAPITRE 43	**0**

CHAPITRE 45 Intervention du secteur public	
450 Intervention du secteur public	
450.01 Dotation pour frais de fonctionnement	61.560
Total rubrique 450	**61.560**
TOTAL POUR LE CHAPITRE 45	**61.560**
TOTAL GENERAL POUR LES RECETTES	**127.389.491**
Prélèvement sur les réserves	**1.000.000**

DEPENSES		initial 2014
CHAPITRE 51	**Sommes dues aux personnes attachées au Fonds Ecureuil**	
511	**Personnel**	**0**
512	**Administrateurs et organes de contrôle**	
512.01	Administrateurs - Commissaire du Gouvernement	29.860
512.02	Membres de commission	0
512.03	Commissaires aux comptes	23.482
	Total rubrique 512	**53.342**
513	**Frais de représentation et de déplacements**	
513.01	Représentation	300
513.02	Déplacements et séjours individuels	2.108
	Total rubrique 513	**2.408**
	TOTAL POUR LE CHAPITRE 51	**55.750**
CHAPITRE 52	**Sommes dues à des tiers pour prestations, fournitures, services…**	
521	**Locaux et matériel**	
521.01	Divers	0
	Total rubrique 521	**0**
522	**Frais de bureau**	
522.01	Fournitures de bureau	0
522.02	Frais de port et frais d'envoi	100
522.03	Documentation	0
522.04	Maintenance logiciels	0
	Total rubrique 522	**100**
523	**Frais de publication**	
523.01	Divers	0
	Total rubrique 523	**0**

524	**Contentieux**	
524.01	Divers	0
	Total rubrique 524	**0**
525	**Charges financières**	
525.01	Frais financiers administratifs divers	1.000
	Total rubrique 525	**1.000**
526	**Autres prestations et travaux par tiers**	
526.01	Honoraires	2.000
526.02	Frais de formation	1.800
526.03	Assurance RC administrateurs	910
	Total rubrique 526	**4.710**
	TOTAL POUR LE CHAPITRE 52	**5.810**

CHAPITRE 53 Sommes dues à des tiers par suite de l'exercice de la mission statutaire

531	**Stock et approvisionnement**	**0**
533	**Dépenses particulières**	
533.01	Dotations pour chocs conjoncturels affectant négativement les ressources de la Communauté française	P.M.
533.02	Dotations pour pour risques et charges imprévisibles affectant négativement le budget de la Communauté française et/ou pour politiques nouvelles	P.M.
533.03	Rétribution à la Communauté française des revenus financiers issus de l'exercice de la mission statutaire	0
533.04	Avances de fonds à des tiers dans le cadre de missions déléguées	84.669.912
533.05	Prise de participations ayant les caractéristiques des OCPP code 08 au sens du SEC95	1.000.000
533.06	Octroi de crédits ayant les caractéristiques des OCPP code 08 au sens du SEC95	0
	Total rubrique 533	**85.669.912**
534	**Ristourne et non-valeurs**	**0**

535	**Charges financières liées à l'exercice de la mission statutaire**	
535.01	Charges liées aux opérations financières	0
Total rubrique 535		**0**
536	**Constitution de réserves**	
536.01	Constitution de provisions pour chocs conjoncturels affectant négativement les ressources de la Communauté française	P.M.
536.02	Constitution de provisions pour risques et charges imprévisibles affectant négativement le budget de la Communauté française et/ou pour politiques nouvelles	P.M.
536.03	Mise en réserves des revenus financiers liés à l'exercice de la mission statutaire	508.019
536.04	Mise en réserves de montants versés par la Communauté française	42.150.000
Total rubrique 536		**42.658.019**
	TOTAL POUR LE CHAPITRE 53	**128.327.931**

CHAPITRE 55 Sommes dues à des tiers pour l'acquisition de biens patrimoniaux

550	**Sommes dues à des tiers pour l'acquisition de biens patrimoniaux**	
550.01	Mobilier, matériel et machines de bureau	0
550.02	Matériel informatique et télématique	0
550.03	Logiciels	0
Total rubrique 550		**0**
	TOTAL POUR LE CHAPITRE 55	**0**

CHAPITRE 57	**Affectation du boni**	
	570 Affectation du boni	
	570.01 Affectation du boni	0
	Total rubrique 570	**0**
	TOTAL POUR LE CHAPITRE 57	**0**
	TOTAL GENERAL POUR LES DEPENSES	**128.389.491**
	RESULTAT BUDGETAIRE	**-1.000.000**
	Correction SEC (code 08)	**1.000.000**
	RESULTAT BUDGETAIRE après correction SEC	**0**

BUDGET INITIAL 2014 DU FONDS ECUREUIL DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
PROGRAMME JUSTIFICATIF

Lu et approuvé

André ANTOINE
Ministre du Budget et des Finances

RECETTES **initial 2014**

CHAPITRE 41 Produits résultant de l'exercice de la mission statutaire

411 Recettes fonctionnelles

411.01 Dotations de la Communauté française P.M.

L'article 18 est modifié par l'article 24 du Décret-Programme 2006 de la Communauté française. Les anciennes dispositions sont abrogées.

411.02 Versements de la Communauté française pour reconstitution des réserves P.M.

L'article 20 est abrogé par l'article 25 du Décret-Programme de la Communauté française.

411.03 Revenus financiers liés à l'exercice de la mission statutaire 508.019

Estimation du montant des intérêts issus, d'une part, du placement des réserves du Fonds (étant pris en compte les taux futurs ad hoc) et, d'autre part, du remboursement par la Communauté française (art. 4 et 5 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 12 janvier 2007).

411.04 Recettes exceptionnelles 0

Recettes qui pourraient être versées au Fonds Ecureuil par la Communauté française *à titre exceptionnel.*

411.05 Versements statutaires de la Communauté française (art. 18 § 1er, 3°) 0

Versements de la Communauté française dans le cadre de l'article 18 § 1er, 3°.

411.06 Récupération d'avances de fonds versées à des tiers dans le cadre de missions déléguées 84.669.912

Estimation des avances de fonds que le Fonds sera amené à récupérer dans le cadre de missions déléguées en 2014.

411.07 Versements de la Communauté française pour mise en réserves 42.150.000

Un versement sera réalisé par la Communauté française (mise en œuvre de la décision du Comité de concertation du 17 juillet 2013)

413 Revenus financiers

413.01 Revenus financiers liés à la gestion de trésorerie 0

CHAPITRE 43 Produits de la vente d'objets patrimoniaux

430 Produits de le vente d'objets patrimoniaux

430.01 Produit de la vente de mobilier, matériel et machines de bureau 0

430.02 Produit de la vente de matériel informatique et télématique 0

CHAPITRE 45 Intervention du secteur public

450 Intervention du secteur public

450.01 Dotation pour frais de fonctionnement 61.560

Dotations de la Communauté française liées aux frais de fonctionnement du Fonds (total des rubriques de dépenses afférentes aux frais de fonctionnement).

Prélèvement sur les réserves	1.000.000

DEPENSES		initial 2014
CHAPITRE 51	**Sommes dues aux personnes attachées au Fonds Ecureuil**	
511	**Personnel**	**0**
512	**Administrateurs et organes de contrôle**	
512.01	Administrateurs - Commissaire du Gouvernement	29.860

Jetons de présence des administrateurs (5 réunions), indemnités de la Commissaire du Gouvernement à temps partiel (4.350,00 EUR, indice 138,01) et indemnités de l'Administratrice déléguée (7.000,00 EUR, indice 138,01).
Cet article reprend également la cotisation INASTI 2014.

512.02	Membres de commission	0
512.03	Commissaires aux comptes	23.482

Indemnités des deux Commissaires aux comptes (Commissaire émanant de la Cour des Comptes : 9.000,00 EUR, indice 138,01; Commissaire-Réviseur : 8.712,00 EUR TVAC).

513	**Frais de représentation et de déplacements**	
513.01	Représentation	300

Frais de réunion.

513.02	Déplacements et séjours individuels	2.108

Déplacements de la Commissaire du Gouvernement à temps partiel (Arrêté du Gouvernement de la C.F. du 10-07-2003) et des administrateurs (Arrêté du Gouvernement de la C.F. du 20-03-2003).

CHAPITRE 52	**Sommes dues à des tiers pour prestations, fournitures, services…**	
521	**Locaux et matériel**	
521.01	Divers	0
522	**Frais de bureau**	
522.01	Fournitures de bureau	0
522.02	Frais de port et frais d'envoi	100

Frais de port et frais d'envoi.

522.03	Documentation	0
522.04	Maintenance logiciels	0

523 Frais de publication

523.01 Divers 0

524 Contentieux

524.01 Divers 0

525 Charges financières

525.01 Frais financiers administratifs divers 1.000

Frais administratifs divers.

526 Autres prestations et travaux par tiers

526.01 Honoraires 2.000

Honoraires de consultance financière, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des stratégies de placement.

526.02 Frais de formation 1.800

Frais de formation à l'intention des administrateurs.

526.03 Assurance RC Administrateurs 910

Assurance RC Administrateurs.

CHAPITRE 53 Sommes dues à des tiers par suite de l'exercice de la mission statutaire

531 Stock et approvisionnement **0**

533 Dépenses particulières

533.01 Dotations pour chocs conjoncturels affectant négativement les ressources de la Communauté française P.M.

L'article 20 est abrogé par l'article 25 du Décret-Programme de la Communauté française.

533.02 Dotations pour pour risques et charges imprévisibles affectant négativement le budget de la Communauté française et/ou pour politiques nouvelles P.M.

L'article 20 est abrogé par l'article 25 du Décret-Programme de la Communauté française.

533.03 Rétribution à la Communauté française des revenus financiers issus de l'exercice de la mission statutaire 0

533.04 Avances de fonds à des tiers dans le cadre de missions déléguées 84.669.912

Estimation des versements que le Fonds sera amené à réaliser dans le cadre de missions déléguées en 2014, compte tenu de l'extension de sa mission "avances de fonds" à de nouveaux secteurs (Jeunesse, Sport et Aide aux détenus),

533.05 Prise de participations ayant les caractéristiques des OCPP code 08 au sens du SEC95 1.000.000

Prise de participations (maximale) dans la SONUMA S.A. en 2014 (sur base de l'article 1er, 3° de l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 mai 2009)

533.06 Octroi de crédits ayant les caractéristiques des OCPP code 08 au sens du SEC95 — 0

534 Ristourne et non-valeurs — **0**

535 Charges financières liées à l'exercice de la mission statutaire

535.01 Charges liées aux opérations financières — 0

536 Constitution de provisions et de réserves

536.01 Constitution de provisions pour chocs conjoncturels affectant négativement les ressources de la Communauté française — P.M.

L'article 19 est abrogé par l'article 25 du Décret-Programme de la Communauté française.

536.02 Constitution de provisions pour risques et charges imprévisibles affectant négativement le budget de la Communauté française et/ou pour politiques nouvelles — P.M.

L'article 19 est abrogé par l'article 25 du Décret-Programme de la Communauté française.

536.03 Mise en réserve des revenus financiers liés à l'exercice de la mission statutaire — 508.019

Les montants dégagés de la gestion des réserves sont mis en réserve.

536.04 Mise en réserves de montants versés par la Communauté française — 42.150.000

Le montant versé par la Communauté française sera mis en réserves.

CHAPITRE 55 Sommes dues à des tiers pour l'acquisition de biens patrimoniaux

550 Sommes dues à des tiers pour l'acquisition de biens patrimoniaux

550.01 Mobilier, matériel et machines de bureau — 0

550.02 Matériel informatique et télématique — 0

550.03 Logiciels — 0

CHAPITRE 57 Affectation du boni

570 Affectation du boni

570.01 Affectation du boni — 0

Montant des dépenses non engagées sur l'année en cours et qui feront l'objet d'un remboursement à la Communauté française.